AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE

TE MANA TATA'URA'A MĀTETE I PŌRĪNETIA

DÉCISION N°2026-CC-02

L'APC autorise la prise de contrôle de Mainland par Lactalis, sous engagements

1 L'OPÉRATION

Lactalis rachète Mainland



2 UN FOURNISSEUR PUISSANT

Parts de marché en Polynésie après opération

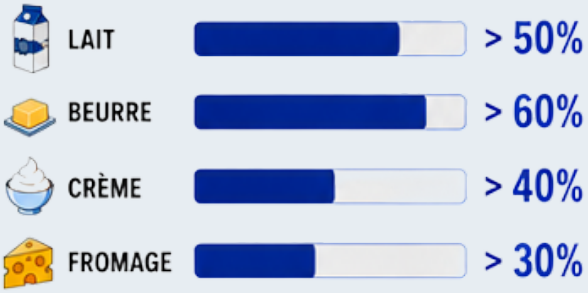

3 LE RISQUE IDENTIFIÉ PAR L'APC

Avant l'opération





Deux circuits d'importation distincts et concurrents.

Risque post-opération pour les consommateurs

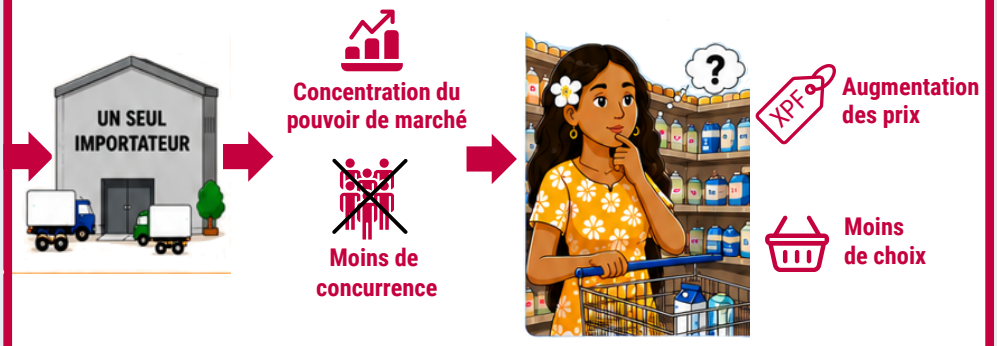

C'est ce scénario que l'APC a cherché à éviter grâce aux engagements supportés par Lactalis

4 LES ENGAGEMENTS DE LACTALIS

Pour éviter ce risque, Lactalis s'engage à :

- Maintenir les marques et les gammes.
- Conserver au moins deux importateurs indépendants.
- Limiter les volumes du fournisseur principal.
- Fournir des conditions non discriminatoires.
- Organiser des appels d'offres.
- Remplacer rapidement un importateur qui quitterait le marché.

DÉCISION DE L'APC

- Les risques identifiés sont couverts par les engagements.
- Les engagements seront contrôlés par un mandataire indépendants.

→ **AUTORISÉE SOUS CONDITIONS**